



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 114750

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les remarques formulées par l'union territoriale des retraités CFDT Drôme-Ardèche (UTR CFDT 26-07), lors de son congrès du 23 juin dernier, concernant le financement de la perte d'autonomie. L'UTR CFDT 26-07 constate qu'à ce jour, seuls les salariés financent la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), alors même que toutes les catégories sont susceptibles de bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette situation est perçue comme injuste et nécessite, selon l'UTR CFDT 26-07, d'être corrigée. Or la possibilité d'instaurer une deuxième journée de solidarité, comme cela a été évoqué lors de récentes déclarations sur les pistes de financement de la dépendance, sous entend que les salariés seront encore sollicités, ce qui aura comme effet d'accroître l'injustice. Par conséquent, l'UTR CFDT 26-07 y est totalement opposée. Dans l'optique d'apporter une réponse collective et publique à la question de la perte d'autonomie, l'UTR CFDT 26-07 propose un financement public et universel de la CSG reposant sur l'ensemble des revenus (y compris les pensions de retraites) mais aussi l'élargissement de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA) aux non-salariés et aux retraités. Enfin, l'UTR CFDT 26-07 souhaite que puisse être instaurée une contribution sociale prélevée sur l'ensemble des transmissions de patrimoine. Il est indispensable, par ailleurs, que la gestion de ce nouveau risque soit assurée par la Sécurité sociale tout en maintenant la CNSA. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ces propositions et lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre concernant le financement de la perte d'autonomie.

Texte de la réponse

La perte d'autonomie des personnes âgées pose à notre société de nombreux défis, tant pour aujourd'hui que pour demain. Compte tenu des lourds enjeux qui s'attachent à cette réforme pour l'ensemble de la société, et en particulier pour nos aînés, le Président de la République a souhaité qu'un large débat soit organisé. Dans un premier temps, quatre groupes de travail ont été installés par la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, traitant des thèmes suivants : « société et vieillissement », « enjeux démographiques et financiers de la dépendance », « accueil et accompagnement des personnes âgées », « stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées ». En parallèle de ce travail, des débats se sont déroulés dans toutes les régions de France. La crise financière et le risque de dégradation de la notation de la dette de la France ont conduit le Gouvernement à reporter les mesures financières les plus lourdes de la réforme de la dépendance. Ces mesures seront mises en place dès que le contexte le permettra. Il est néanmoins important de rappeler que notre politique en faveur des personnes âgées ne se réduit pas à la seule réforme de la dépendance : l'effort public en direction des personnes âgées dépendantes représente 25 Mdeuros en 2011 ; le plan Alzheimer lancé par le Président de la République a conduit à mobiliser 1,5 Mdeuros supplémentaires ; chaque année, depuis 2007, nous créons 7 500 places nouvelles d'EHPAD. Cet effort, non seulement il ne diminuera pas, mais il va s'accroître encore l'année prochaine : nous investirons ainsi 400 Meuros supplémentaires pour améliorer la prise en charge de nos aînés. Le débat national a par ailleurs montré que de réelles marges d'efficacité existaient, mais qu'elles supposaient d'améliorer l'organisation de notre système de prise en charge.

Selon le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), de nombreuses journées d'hospitalisation, dont on connaît le prix extrêmement élevé, pourraient par exemple être évitées aux personnes âgées. Ce sont ainsi plus de 2 Mdeuros que nous pourrions dégager pour mieux répondre aux besoins de nos aînés et de leurs familles. Ce chantier sera lancé : il symbolise la direction dans laquelle nous devons nous engager si l'on veut préserver notre modèle social. Le débat a également fait émerger d'autres besoins qui, pour être satisfaits, n'exigent ni dépense nouvelle ni vecteur législatif. Ainsi, nos concitoyens ont émis le souhait d'être mieux accompagnés lorsqu'ils choisissent une maison de retraite. En réponse à cette demande récurrente, la mise en place d'indicateurs de qualité dans les EHPAD et la création d'un site Internet dédié qui verra le jour en 2012 ont été engagées. Enfin, comme s'y est engagé le Président de la République, plusieurs mesures d'effet seront proposées dès les lois de finances pour 2012 : mise en place d'un plan d'aide à l'investissement à hauteur de 50 Meuros : il permettra de soutenir les travaux de rénovation des établissements et des services accueillant les personnes âgées, et de développer les structures de prise en charge intermédiaires ; la croissance de l'ONDAM médicosocial sera de 4,2 % en 2012 : cela permettra d'injecter des moyens supplémentaires pour améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées en poursuivant la médicalisation des EHPAD ; la création d'un fonds en faveur des services à domicile qui sera hébergé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : doté de 50 Meuros pris sur le budget de l'État, il permettra d'accompagner la restructuration des services d'aide à domicile pour les aider à retrouver les conditions d'un équilibre financier.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114750

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7821

Réponse publiée le : 1er novembre 2011, page 11632